



Erreur de facturation par le constructeur

Par **catherine59**, le **17/09/2009** à **22:28**

Bonjour, un constructeur fait une erreur dans le décompte des sommes à payer en faveur de l'acheteur. quel délai légal a t'il pour demander la régularisation de la somme manquante après la remise des clés du bien ?